



Rétractation achat immobilier

Par **patrice**, le **08/02/2012** à **17:35**

Bonjour,

suite a la signature de l'achat d'un appartement il y a deux ans de cela.

ma banque et d'autres prestataires financiers ont refusé de me suivre en terme d'emprunt pour l'acquisition du bien.

après de nombreuses démarches j'ai renvoyé tardivement (mais dans les délais) les justificatifs bancaire attestant du refus du prêt immobilier.

le propriétaire a porté un recours en justice dont je n'ai pas était informé suite a un changement d'adresse et déménagement hors france.

aujourd'hui un huissier me réclame 10% du montant de l'achat prévu soit 17000€ et a déjà ponctionné 1000€ sur mon compte bancaire.

ais je un recours, puis essayé de rentré en contact avec le propriétaire?

je ne sais plus quoi faire, j'ai était très laxiste sur ce dossier et me retrouve donc confronté a une situation des plus délicates.

existe t'il des solutions ou dois je réellement payer cette somme en intégralité sans aucun recours possible. merci de votre lecture dans l'attente de votre retour

Par **Jjnot**, le **08/02/2012** à **22:45**

Bonjour,

Quel contrat avez vous signé? Il doit y avoir une condition suspensive d'obtention de prêt au taux dedurée de.... montant... dans le délai de...

Il faut donc voir ce qui était convenu et avoir demandé des prêts qui ne dépassaient pas les maxims stipulés au contrat signé. Pouvez vous me copier coller la clause (en enlevant les

noms bien entendu) que je puisse vous répondre plus précisément?

Concernant les refus à qui les avez vous adressé? Avez vous pu trouver une preuve (par exemple un accusé de réception) pour justifier de l'envoi de ces refus dans les délais (pas évident deux ans après). En principe il est convenu qu'il faut 3 refus mais peut être en était il autrement dans le contrat signé.